

MARDI 28 OCTOBRE 2014 | 07H57

la Nouvelle
République.fr

MES FAVORIS [Tours](#) [- Poitiers](#)

Vienne - Prinçay - Société

La croix sur le portail d'entrée du cimetière fait polémique

20/10/2014 05:46

Prinçay. Un homme dont le père est enterré dans le cimetière conteste la présence d'une croix au-dessus du portail. Le conseil municipal va trancher.

La croix de la discorde s'élève sur le cimetière de Prinçay, construit au XIXe siècle. Sur le portail de fer forgé vert se trouve le symbole du Christ. Cela ne plaît pas à Philippe Bonn dont le père repose dans ce cimetière depuis 2002. A cette époque, l'ancien portail de bois était encore là, « sans croix ». « Je suis athée et je respecte la religion des autres. Mais un cimetière est un lieu public et doit rester laïc », insiste le Périgourdin. Toute la famille de la seconde épouse de son père est enterrée à Prinçay.

" Une croix n'a pas sa place aux abords d'un cimetière "

En août dernier, ce fervent défenseur de la laïcité a écrit au maire de Prinçay, Frédéric Mignon, pour qu'il enlève cette croix au nom de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État.

La réponse a été négative. L'édile évoque plusieurs raisons : « L'avant-dernière municipalité a fait mettre ce portail au début des années 2.000 pour remplacer l'ancien. Je suis là depuis sept mois et j'ai hérité de cette histoire. De plus, les habitants préfèrent garder cette croix qui, selon eux, était déjà présente sur l'ancien portail. »

Dans le bourg, les habitants ne sont pas choqués par la présence de cette croix, à l'instar de Patrick Charroux. Installé à Prinçay depuis neuf ans, il a toujours vu ce portail et ne s'en émeut pas : « Dans les cimetières, ça me paraît normal qu'il y ait des croix. Après, si ce n'est pas conforme à la loi, il faut l'enlever. »

Le maire reconnaît, toutefois, que Philippe Bonn a raison : « Je ne peux pas m'opposer à la loi. Mais je ne veux pas engager de l'argent public pour quelque chose que je n'ai pas initié. »

Cette semaine, le conseil municipal décidera s'il faudra faire une croix sur cette histoire.



Le portail d'entrée a été installé au début des années 2000 pour remplacer l'ancien, trop vétuste. - (Photo Patrick Lavaud)

repère

Que dit la loi ?

L'article 28 de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État dit que les lieux publics doivent respecter la laïcité.

Un cimetière étant un lieu public, il est interdit « d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement que ce soit, à l'exception des édifices servant aux cultes, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions. »

En revanche, une tombe peut arborer n'importe quel signe religieux selon l'article L. 2223-12 du code général des collectivités territoriales.

Aurore Ymonnet

Suivez-nous sur [Facebook](#)

A lire aussi sur La NR

- ▶ **J.-M. Clément** : " Regarder la réalité en face "
- ▶ **La boutique Deshoulières du Planty** va déménager
- ▶ Elle a quitté Paris pour Poitiers
- ▶ **Chemin de l'Hypogée** : faire passer les tuyaux
- ▶ **Chauvigny** dispose de Guéret

Ailleurs sur le web

- ▶ **Comment moderniser sa cuisine sans changer ses meubles ?** (*Leroy Merlin*)
- ▶ **Que faire à manger cette semaine?**
Des idées de menus équilibrés
(*Fabrique à menus*)
- ▶ **Toutes les astuces pour (enfin!) arrêter de se ronger les ongles** (*We Love Nail Art*)
- ▶ **Qui est l'auteur de la fusillade d'Ottawa ?** (*France Info*)

[?]

Le reste de l'Actualité en vidéo : Barrage de Sivens: "J'ava



Vous êtes ici : Vienne > Actualité > 24 Heures > **La croix sur le portail d'entrée du cimetière fait polémique**



LES ÉOLIENNES À VOTRE PORTÉE CE WEEK-END

SERGIES ouvre les portes de 2 éoliennes du parc du Civraisien et vous propose une immersion documentée par ses techniciens.

[en savoir plus >>>](#)



SERVICES FUNÉRAIRES

ASSURANCE OBSÈQUES PFG

Dès 7,28 €/mois avec le N°1 français des services funéraires.

[Demandez votre documentation ici](#)



RÉUSSIR PAR L'ALTERNANCE

*L'alternance pour réussir:
4ème et 3ème, BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires.
Nombreux stages / VAE*

[Cliquez-ici pour plus d'informations](#)

[Devenir annonceur](#)